

# ASSEMBLÉE NATIONALE

30 septembre 2021

---

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° I-CF674

présenté par

M. Charles de Courson, Mme De Temmerman et M. Castellani

-----

### ARTICLE 14

Supprimer l'alinéa 13.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à abroger la baisse des ressources affectées à l'établissement public foncier de Lorraine.

L'article 14 prévoit d'abaisser de 12,1 à 9,4 millions le montant des ressources affectées à cet établissement public. Cet amendement annule cette baisse injustifiée et doit permettre d'obtenir des explications de la part du Gouvernement.